



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-08**

Luminaire pour lampe iodure métallique céramique à ballast électronique

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination

Installation d'un luminaire pour lampe iodure métallique céramique à ballast électronique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Installation réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

12 ans pour les commerces.

15 ans pour les bureaux, l'enseignement, l'hôtellerie, la restauration et la santé.

12 ans pour les autres secteurs.



5. Montant de certificats en kWh cumac

Installation lumineuse pour lampe iodures métalliques céramique, avec ballast électronique, d'une puissance ≤ 35 W			
Secteur d'activité	Sans gestion de l'éclairage	Si détection présence ou variation de lumière	Si détection présence + variation
Bureaux	620	750	870
Enseignement	450	540	630
Commerces	800	970	1 100
Hôtellerie Restauration	750	900	1 000
Santé	1 400	1600	1 900
Autres secteurs	450	540	630

Installation lumineuse pour lampe iodures métalliques céramique, avec ballast électronique, d'une puissance > 35 W			
Secteur d'activité	Sans gestion de l'éclairage	Si détection présence ou variation de lumière	Si détection présence + variation
Bureaux	4 400	5 300	6 200
Enseignement	3 200	3 900	4 500
Commerces	5 700	6 900	8 000
Hôtellerie Restauration	5 300	6 400	7 500
Santé	9 800	12 000	14 000
Autres secteurs	3 200	3 900	4 500